



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 14/11/2024

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

grutage de matériaux:

- le 19/11/2024, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales Nombre d'emplacements concernés : 6
-

stationnement

Secteur Nord / Gare

RUE DU PONT-D'ARGENT

RUE DU PONT-D'ARGENT

- le 21/11/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 4.
- réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

travaux de peinture en façade:

- du 25/11/2024 au 29/11/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 37 sur 2 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE JOSEPH SAUVEUR

travaux d'aménagement intérieur :

- du 20/11/2024 au 29/11/2024, le stationnement sera interdit au droit des n° 4-6 sur 1 place.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

Le 19/11/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent **22 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY** :

- Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- la circulation se fera sur une voie au lieu de deux au droit des travaux.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE ALAIN GERBAULT

À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 22/11/2024, dans la portion de voie comprise entre la RUE ANTOINE DE LAVOISIER et le GIRATOIRE DU LIZIEC, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, au droit des travaux.

Le cheminement des piétons, sur le trottoir, au droit des travaux pourra être interdit.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

PARC DE KERMESQUEL

À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 31/12/2024, Le cheminement des piétons sera interdit dans les allées du PARC DE KERMESQUEL.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PARKING DES TRENTES

Le 21/11/2024, le stationnement sera interdit sur le PARKING DES TRENTES conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port
RUE SAINT-PATERN

Le 28/11/2024, dans la portion de voie comprise entre la PLACE CABELLO et le BOULEVARD DE LA PAIX, la circulation sera interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- PLACE CABELLO,
- RUE DE L'ETANG
- BOULEVARD DE LA PAIX

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare
RUE DE STRASBOURG

Le 20/11/2024, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
Le camion toupie sera autorisé à stationner sur la chaussée

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port
RUE ARISTIDE BRIAND

À compter du 02/12/2024 et jusqu'au 04/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent **32 BIS RUE ARISTIDE BRIAND**, pour la réalisation d'un branchement d'eau :

- La circulation des véhicules est interdite la journée, au droit des travaux ;
- Afin de permettre la continuité automobile, le stationnement des véhicules est interdit la journée, selon le plan ci-joint. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-

11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

stationnement

Secteur Nord / Gare

RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le 21/11/2024, le stationnement des véhicules est interdit de 06h00 à 10h00 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 du côté impair, de la RUE NOMINOE jusqu'à la RUE FRANCOISRENE DE CHATEAUBRIAND. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.

417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
